



CGT RATP BUS
85 rue Charlot
75003 PARIS
cgtbus75@gmail.com

Madame la Ministre Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition Ecologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Nous accusons réception de votre lettre ouverte de remerciement à l'ensemble des agents du service public, qui permettent, dans la situation de crise sanitaire actuelle, de maintenir les services indispensables au quotidien de l'ensemble des habitants du pays, tant dans les services de santé, dans l'énergie, dans le nettoyage, que pour ce qui nous concerne, dans les transports.

Cependant, nous vous alertons sur le fait que cette continuité du service public ne peut être maintenue dans n'importe quelles conditions sanitaires pour les agents, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Depuis déjà plusieurs semaines, notre organisation syndicale, comme l'ensemble de nos militants et de nos élus sur les terrains, interpellent la direction de la RATP sur les risques encourus par les agents et leurs familles et sur l'insuffisance, voir l'absence, de dispositions prises par la direction de la RATP afin d'assurer la santé et la sécurité des agents.

Depuis des semaines nous faisons face, soit au déni, soit à l'incurie de la direction de la RATP, quand ce n'est pas aux pressions et aux intimidations vis-à-vis des agents.

A titre d'exemple, pour les agents du réseau Bus que nous représentons, il aura fallu attendre le lundi 16 mars pour que la direction de la RATP suspende enfin la vente des tickets, alors même que les médecins du travail, comme nous-mêmes, alertions depuis des semaines sur les risques de contaminations par la manipulation des espèces et que cette mesure était déjà appliquée pour nos confrères du réseau OPTILE.

A l'heure actuelle, les agents font le constat de l'indigence des moyens mis à leur disposition pour assurer leur service dans des conditions assurant leur santé face à la contamination :

- Non seulement aucun moyen de protection individuelle (masques, gants, etc.) n'est mis à leur disposition mais la direction menace de sanction les agents qui souhaitent porter un masque pendant leur service.
- La fourniture en gel hydroalcoolique et en lingettes désinfectantes est ubuesque dans la plupart des dépôts RATP et relève de la carte de rationnement d'après-guerre...

- Malgré nos sollicitations, la direction est incapable de mettre en place une organisation du travail permettant de limiter les contacts entre agents, notamment aux prises de service où plusieurs dizaines d'agents sont rassemblés dans la même salle au même moment.
- La désinfection *a minima* des postes de conduite est totalement théorique, du fait de la sous-traitance des activités de nettoyage.

A ce titre, nous avons pris note des déclarations de votre secrétaire d'Etat aux transports, M. DJEBARRI, évoquant que « *Tous les opérateurs de transports publics, qui ne respecteront pas ces obligations de désinfection [du matériel roulant], pourront se voir retirer leur agrément d'exploitation* ». Pourtant, nous vous indiquons, si vous l'ignorez, que cette désinfection n'est pas réalisée à la RATP ! Et nous ne parlons même pas de la désinfection des locaux du personnel...

Sur ce dernier point, nous ne pouvons également manquer de vous alerter sur la situation des salariés de ces entreprises sous-traitantes du nettoyage (qui sont sans doute parmi les plus exposés) et qui effectuent leur métier actuellement dans des conditions indignes en terme de protection et de moyens humains. Vous n'êtes d'ailleurs pas sans connaître cette problématique de la sous-traitance, récurrente à la RATP, vous qui en étiez à la tête...

Madame la Ministre, le service public nous le défendons au quotidien, en toute circonstance, et pas seulement en temps de crise. Nous sommes d'autant plus légitimes à vous le rappeler que votre Loi d'Orientation des Mobilité (LOM), que nous avons combattu, prévoit l'exploitation du réseaux Bus d'Ile de France exclusivement par des entreprises de droit privé au 1^{er} janvier 2025 et que la contre-réforme des retraites, dont vous avez été la porteuse, vise à liquider l'ensemble des compensations aux contraintes du service public pour les agents qui le font vivre.

Mais ce service public ne peut pas se faire à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions sanitaires pour ses agents !

Or, au vu des carences que nous portons à votre connaissance, le service ne peut continuer dans de telles conditions, à moins que ne soient prises des mesures sérieuses et très fortes pour protéger le personnel. La direction actuelle de la RATP ne répondant pas à ses responsabilités, il est de la vôtre d'intervenir et de prendre toute les dispositions nécessaires.

Pour finir, nous ne pouvons que vous exprimer notre indignation sur le fait que la RATP maintienne dans cette situation de crise l'ensemble des séances dans les Conseils de discipline. Nous vous demandons également d'agir en ce sens auprès de la Direction de la RATP afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des procédures disciplinaires actuellement en cours.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées,



**Pour la CGT RATP BUS
Olivier DAVOISE
Secrétaire général**